

Je voudrais demander au ministre si les responsables de la politique que son parti envisagent de faire disparaître un jour ou l'autre les services de développement du Nord canadien où l'on retrouve 800 années-personnes. Je sais que depuis quatre ans, le gouvernement tente de trouver des façons de réduire le déficit. Je continue de ne pas savoir au juste ce que les intéressés font, si ce n'est procéder à des recherches sur l'ours polaire tellement approfondies que je suis persuadé qu'il n'y a pas une partie de son anatomie qu'ils n'ont pas examinée. Manifestement, ces recherches coûtent cher. Je crois qu'on pourrait utiliser des moyens plus faciles.

Le ministre pourrait-il préciser au comité ce qu'il pense de l'avenir de ce service gouvernemental?

M. McKnight: Je me suis posé la question que soulève le député lorsqu'on m'a chargé de m'occuper du Nord canadien. L'historique que connaît le député et qui remonte à 1966 et à la création du Ministère dénote des hauts et des bas.

Je peux affirmer qu'on constate un chevauchement entre les services du Nord canadien et ceux offerts aux Indiens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Je n'ai pas l'intention de procéder à des modifications à ce stade-ci.

A part les quelques recherches ésotériques dont le député a parlé, le rôle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien consiste à s'occuper de la décentralisation. Selon moi, le député comprend qu'il est plus facile de déléguer des services et d'être en faveur de cela lorsqu'il s'agit d'autres ministères plutôt que du sien. Cela dit, il s'agit d'un rôle important pour le ministère à ce stade-ci.

Nous nous chargeons du transfert des services forestiers et de santé, et nous réduisons du même coup la présence fédérale et donnons aux gens de l'endroit les responsabilités qui leur reviennent de droit et qu'ils sont capables d'assumer.

Le seule autre point sur le plan énergétique réside dans le fait que nous avons des pourparlers au sujet d'un accord sur le Nord. Le rôle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur le plan énergétique est essentiel et il nous permettra d'avoir des pourparlers avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, afin de donner aux habitants et aux assemblées législatives de ces territoires davantage de pouvoirs à ce chapitre.

Je ne veux pas que le député pense que nous voulons y rester plus longtemps que nécessaire. Mais je crois que le ministère peut, dans le cadre de son mandat, jouer un rôle important dans la cession de certaines activités aux gouvernements des deux territoires.

Mme McLaughlin: Je voudrais approfondir un peu cette question, parce qu'elle concerne la CENC aussi, comme le ministre le sait bien. Avec les négociations sur les revendications territoriales qui se poursuivent, on parle beaucoup de la

cession des programmes, en dehors de ce processus. De nombreux groupes autochtones s'opposent à la cession et d'autres veulent qu'elle fasse l'objet de consultations. Pour ce qui est de la Commission d'énergie du Nord-Ouest, par exemple, a-t-on consulté les groupes autochtones en dehors des négociations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest?

M. McKnight: Le gouvernement du Yukon en a parlé avec le Conseil des Indiens du Yukon avant le transfert. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en a également discuté avant le transfert.

A mon avis, si les gouvernements des deux territoires veulent participer à la cession et assumer la responsabilité, il incombe aux législateurs d'en discuter avec leurs électeurs. Dans les T.N.-O., les Dénés et Métis ont accepté le transfert, notamment en ce qui touche les forêts. La question d'autres transferts, comme ceux prévus dans l'accord des T.N.-O., a fait l'objet de discussions avec les Inuit et les Dénés.

(Les articles 2 à 23 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la 3^e fois et adopté.)

* * *

• (1640)

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 avril, de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado nucléaire limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Benjamin (p. 14369).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir débattre du projet loi C-121, visant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter d'autres changements. Naturellement, la question que nous abordons avec ce projet de loi est celle de la privatisation, de la remise de certaines sociétés d'État à des investisseurs privés. Je dois dire que cela devient une habitude.

Nous parlons plus particulièrement, aujourd'hui, d'un amendement qui reporterait de six mois l'étude du projet de loi, pour permettre au gouvernement de mettre de l'ordre dans ses affaires, de définir son programme, son plan, sa stratégie, pour que nous sachions mieux où il s'en va en matière de privatisation des sociétés qui appartiennent aux Canadiens.